



Conseil Municipal

Mardi 15 décembre 2015



COMPTE-RENDU SUCCINT



Le mardi 15 décembre 2015 à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2015, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL, Maire.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne PUECHAVY

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Monsieur Frédéric SPANGENBERG,
Madame Manuela MARIE (à 20h19), Monsieur Christian BOUTELOUP,
Madame Evelyne PUECHAVY, Monsieur Michel POIROT (à 20h17),
Madame Elianor TAGNE, Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Daniel CHANEL,
Monsieur Michel VANDROUX, Madame Evelyne LEGROUX,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Marie-Claude LALEMANT,
Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Jean-Sébastien SALIS,
Madame Muriel DAUVERGNE, Madame Blandine BERJOT,
Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI (à 20h15),
Monsieur Arnaud RICHARD (à 20h25), Monsieur Alain GELOT,
Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON,
Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Franck PHILIPPE,
Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Madame Isabelle WENGER-ARTZ (à 20h32),
Madame Sandrine PERRON-HARDY, Madame Catherine SANGROUBER

Avaient donné pouvoir :

Madame Manuela MARIE a donné pouvoir à Madame Evelyne PUECHAVY (de 20h00 à 20h19)
Monsieur Ludovic LEA a donné pouvoir à Madame Manuela MARIE (à partir de 20h19)
Madame Christelle COLNAGHI a donné pouvoir à Monsieur Léon JANUS (de 20h00 à 20h15)
Monsieur Arnaud RICHARD a donné pouvoir à Madame BERNELIN DA SILVA (de 20h00 à 20h25)
Madame Isabelle WENGER-ARTZ a donné pouvoir à Monsieur Franck PHILIPPE (de 20h00 à 20h32)
Monsieur Jean-Charles CIZA a donné pouvoir à Madame Muriel DAUVERGNE

Etaient absents :

Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ

Monsieur Michel POIROT (de 20h00 à 20h17)
Monsieur Ludovic LEA (de 20h00 à 20h19)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Evelyne PUECHAVY est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

1. Election des conseillers communautaires pour siéger au sein de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise
2. Conventions de gestion provisoires de services avec la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise
3. Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CA2RS
4. Restitution de la compétence facultative Transports occasionnels par la CA2RS à la commune de Triel sur Seine
5. Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées
6. Adoption de la décision modificative n°2 – Budget Ville
7. Adoption de la décision modificative n°1 – Budget Assainissement 2015
8. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement en 2016 avant le vote du budget primitif de la Ville
9. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement en 2016 avant le vote du budget primitif de l'Assainissement
10. Autorisation de verser un acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale en 2016 avant le vote du budget primitif de la Ville
11. Autorisation de verser un acompte sur subvention à l'Association du Personnel Communal de Triel sur Seine en 2016 avant le vote du budget primitif de la Ville
12. Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population 2016
13. Avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec l'EPFY – Secteur Gallieni
14. Avenant n°2 à la convention d'action foncière avec l'EPFY – Secteur Cœur de Ville
15. Garantie des emprunts et contrat de prêt avec la Société Antin Résidences pour une opération située 5-7 avenue de Poissy
16. Garantie des emprunts et contrat de prêt avec la Société Antin Résidences pour une opération située Sente des Châtelets / Rue des Garennes
17. Rapports d'activités 2014 du SIARH et du SIDEC
18. Rapport d'activités 2014 de la CA2RS

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du jeudi 5 novembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n°2015-135 à 2015-162

2015 12 15 DEL 01 : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

*Le Conseil municipal, suite à un vote à bulletin secret, par 19 voix pour la liste **Triel Demain**, 10 voix pour la liste **Triel Energie et 3 nuls**, et après avoir procédé à la répartition des sièges entre les listes opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :*

- **ELIT Monsieur Joël MANCEL et Monsieur Arnaud RICHARD en qualité de conseillers** communautaires pour siéger au conseil communautaire de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.
- **PRECISE** que cette délibération prendra effet sous réserve de l'édiction de l'arrêté préfectoral portant création de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au 1^{er} janvier 2016.

2015 12 15 DEL 02 : CONVENTIONS DE GESTION PROVISOIRE DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'APPROUVER** les conventions de gestion provisoire relatives aux compétences communales transférées à la communauté urbaine, passées pour une durée d'un an, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2017,
 - **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer les conventions, ainsi que tout acte nécessaire à leur mise en œuvre,
 - **DE PRECISER** que cette délibération prendra effet sous réserve de l'édiction de l'arrêté préfectoral portant création de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au 1^{er} janvier 2016.
-

2015 12 15 DEL 03 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » A LA CA2RS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Philippe PAILLET, Monsieur Alain GELOT) et 2 abstentions (Madame Véronique LAVOCAT, Madame Laurence DIJON), DECIDE

- **D'APPROUVER** le transfert à la Communauté de la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
- **D'APPROUVER** en conséquence la rédaction modifiée des statuts de la Communauté, telle que figurant en annexe jointe.
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Président de notifier au maire de chaque commune membre de la Communauté la présente délibération afin de permettre à chaque conseil municipal de se prononcer dans un délai maximum de trois mois à compter de cette notification sur le transfert à l'intercommunalité de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Préfet de bien vouloir, une fois les conditions de majorité qualifiée remplies, prononcer par arrêté le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et de procéder à la modification des statuts de la Communauté en découlant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Préfet des Yvelines et au Président de la Communauté, d'une part, et de mandater Monsieur le Maire pour toutes les démarches et formalités afférentes à la présente délibération, d'autre part.

2015 12 15 DEL 04 : RESTITUTION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE TRANSPORTS OCCASIONNELS PAR LA CA2RS A LA COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'APPROUVER** la restitution de la compétence facultative Transports Occasionnels à la commune de Triel sur Seine au 31 décembre 2015.
 - **D'APPROUVER** la modification des statuts de la CA2RS en ce qui concerne la suppression de l'article 5.3.1 relatif à la compétence facultative Transports occasionnels.
-

2015 12 15 DEL 05 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **DE FIXER** les durées d'amortissement de ces subventions d'équipement de la manière suivante :
 - biens mobiliers, matériel ou études : 5 ans
 - biens immobiliers ou installations : 15 ans
 - projets d'infrastructure d'intérêt national : 30 ans
 - aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes : 5 ans.

2015 12 15 DEL 06 : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE 2015

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 6 voix contre (Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELNIN DA SILVA), DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 de la commune telle que présentée ci-dessous et annexée.

Section de fonctionnement :

Chapitres	Articles	Intitulés	Dépenses	Recettes
011	60611	Eau et assainissement	16 139,42 €	
011	617	Etudes et recherches	9 000,00 €	
011	6228	Divers (SIPPEREC)	2 057,58 €	
011	6238	Divers (communication)	2 000,00 €	
011	6281	Concours divers	347,00 €	
011	6288	Autres services extérieurs	2 050,00 €	
014	73925	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	- 3 625,00 €	
65	6534	Cotisation de sécurité sociale – part patronale	9 600,00 €	
65	6535	Formation	1 090,00 €	
65	6557	Contribution politique de l'habitat	9 021,00 €	
042	6811	Dotations aux amortissements	6 579,31 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	- 5 231,31 €	
74	7411	Dotations forfaitaires		46 956,00 €
74	748313	Dotations de compensation de la TP		2 072,00 €
TOTAL			49 028 ,00 €	49 028,00 €

Section d'investissement :

Chapitres	Articles	Intitulés	Dépenses	Recettes
20	2031	Frais d'études	- 13 000,00 €	
21	21318	Autres bâtiments publics	13 000,00 €	
13	1342	Amendes de police non transférable		- 1 348,00 €
040	2804412	Subvention – bâtiments, installations		6 579,31 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 5 231,31 €
TOTAL			0,00 €	0,00 €

2015 12 15 DEL 07 : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 31 voix pour, et 1 abstention (Madame Blandine BERJOT), DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 de la commune telle que présentée ci-dessous et annexée.

Section d'exploitation :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
042	6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financières	+ 9 835,22 €	
023		Virement à la section d'investissement	- 9 835,22 €	
TOTAL			0,00 €	

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
040	4818	Charges à étaler		+ 9 835,22 €
021		Virement de la section d'exploitation		- 9 835,22 €
041	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 4 217,13 €	
041	2033	Frais d'insertion		+ 4 217,13 €
TOTAL			4 217,13 €	4 217,13 €

2015 12 15 DEL 08 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2016 les crédits d'investissement ci-après :
 - Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 50 000,00 €
 - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 750 000,00 €
- **DE S'ENGAGER** à voter au budget 2016 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

2015 12 15 DEL 09 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2016 les crédits d'investissement ci-après :
 - Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 25 000,00 €
 - Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 120 000,00 €
- **DE S'ENGAGER** à voter au budget 2016 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

2015 12 15 DEL 10 : AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 abstention (Monsieur Jean-François BOUTOILLE), DECIDE

- **DE VERSER** un acompte au Centre Communal d'Action Sociale équivalent au quart de la subvention accordée en 2015, soit 95 000,00 €,
- **DE S'ENGAGER** à voter au budget 2016 – au minima – la somme correspondante.

2015 12 15 DEL 11 : AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL DE TRIEL SUR SEINE EN 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **DE VERSER** un acompte à l'Association du Personnel Communal de Triel-sur-Seine équivalent au quart de la subvention accordée en 2015, soit 2 750,00 €,
- **DE S'ENGAGER** à voter au budget 2016 – au minima – la somme correspondante.

2015 12 15 DEL 12 : FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **DE REPARTIR** la dotation de l'INSEE de 2 341 € pour le recensement de la population 2016 entre les agents recenseurs suivant le nombre effectif de foyers traités, diminuée des charges sociales,
- **DE FIXER** la participation de la ville à 2,00 € brut par foyer effectivement traité par les agents recenseurs.
- **DE DONNER DELEGATION** à Monsieur le Maire pour nommer les agents recenseurs.

La recette sera inscrite à l'article 7484 (dotation recensement) et la dépense au chapitre 012 (frais de personnel) du budget primitif 2016.

2015 12 15 DEL 13 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE AVEC L'EPFY – SECTEUR GALLIENI

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 10 voix contre (Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON), DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) pour la réalisation d'un projet urbain – Secteur Gallieni et tous les documents afférents.

2015 12 15 DEL 14 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE AVEC L'EPFY – SECTEUR CŒUR DE VILLE ET PISSEFONTAINE

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 6 voix contre (Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA) et 5 abstentions (Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON), décide

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'action foncière avec l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) pour la réalisation de projets urbains – Secteur Cœur de Ville et Pissefontaine et tous les documents afférents.

2015 12 15 DEL 15 : GARANTIE DES EMPRUNTS ET CONTRAT DE PRET AVEC LA SOCIETE ANTIN RESIDENCES POUR UNE OPERATION SITUEE 5-7 AVENUE DE POISSY

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir libéré, par 31 voix pour et 1 abstention (Madame Muriel DAUVERGNE), DECIDE

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 043 966 euros souscrit par la société ANTIN RESIDENCES, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer l'opération de 49 logements locatifs aidés situés 5-7, avenue de Poissy à Triel sur Seine.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **D'AUTORISER** le maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec la société ANTIN Résidence.

2015 12 15 DEL 16 : GARANTIE DES EMPRUNTS ET CONTRAT DE PRET AVEC LA SOCIETE ANTIN RESIDENCES POUR UNE OPERATION SITUEE SENTE DES CHATELETS / RUE DES GARENNES

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir libéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 420 889 euros souscrit par la société ANTIN RESIDENCES, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer l'opération de 27 logements locatifs aidés situés sente des Châtelets / Rue des Garennes à Triel sur Seine.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec la société ANTIN Résidence.

2015 12 15 DEL 17 : RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SIARH ET DU SIDEC

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

*Le Conseil municipal, après en avoir été informé, **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités pour l'année 2014 des syndicats intercommunaux suivants :*

-SIARH
-SIDEC

2015 12 15 DEL 18 : RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE LA CA2RS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

*Le Conseil municipal, après en avoir été informé, **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine pour l'année 2014.*

La séance est levée à la fin des questions des élus minoritaires à 22h42.

Le Maire,

Joël MANCEL